

Jeu RGT 34 502 – Jeu du calendrier de l’Avent

Article 1- Organisation

La société Blancheporte Civad S.A.S., 22 rue de la Blanche Porte à Tourcoing, organise sur le site Blancheporte du 01 au 24 décembre 2023 un jeu gratuit et sans obligation d’achat intitulé RGT 34 502 – Jeu du calendrier de l’Avent, dont le règlement est déposé chez Maître Sébastien Gobert, Commissaire de Justice à Roubaix, associé de la SELARL Gobert, Plassy-Szypula dépositaire du règlement complet de ce jeu.

Article 2- Participation

Cette opération est ouverte à toutes les personnes majeures ayant eu connaissance du jeu sur le site Blancheporte, à l’exception des membres du personnel Blancheporte et de leurs familles.

La participation au Jeu est limitée à une seule participation par jour, par personne physique majeure et par foyer (même nom, prénom et coordonnées postales et électroniques). Il ne sera donc accordé qu’un seul lot par jour, personne physique majeure et par foyer.

Article 3- Déroulement du jeu

Pour participer, il suffit de se rendre sur le site blancheporte.fr et de tenter sa chance du 01 au 24 décembre 2023 en remplissant le formulaire. Le tirage au sort se fera sous forme d’instantanés gagnants, gérés par notre prestataire, la société Kimple.

Article 4- Lots mis en jeu

- le 01 décembre : 50 bijoux rocaille d’une valeur unitaire de 17,99 euros
- le 02 décembre : 50 réveils zen d’une valeur unitaire de 19,99 euros
- le 03 décembre : 50 ensembles d’éponge safran d’une valeur unitaire de 19,99 euros
- le 04 décembre : 20 bons d’achats d’une valeur unitaire de 30 euros
- le 05 décembre : 75 sacs Flora d’une valeur unitaire de 24,99 euros
- le 06 décembre : 50 peluches dogue valeur unitaire de 17,99 euros
- le 07 décembre : 25 manchettes et foulard assorti d’une valeur de 14,99 euros
- le 08 décembre : 50 étoiles et manchette assortie d’une valeur unitaire de 14,99 euros
- le 09 décembre : 75 grands sacs Art déco d’une valeur unitaire de 24,99 euros
- le 10 décembre : 25 lames origami lin d’une valeur de 19,99 euros
- le 11 décembre : 50 parures bijoux soleil d’une valeur unitaire de 24,99 euros
- le 12 décembre : 25 sets lunch d’une valeur unitaire de 14,99 euros
- le 13 décembre : 25 ménagères Tutti Frutti d’une valeur de 17,99 euros
- le 14 décembre : 50 étoiles et manchette assortie d’une valeur unitaire de 14,99 euros
- le 15 décembre : 10 bons d’achats d’une valeur unitaire de 50 euros
- le 16 décembre : 50 sacs à gâteaux d’une valeur unitaire de 14,99 euros
- le 17 décembre : 25 réveils liège d’une valeur de 14,99 euros
- le 18 décembre : 50 bijoux rocaille d’une valeur unitaire de 17,99 euros
- le 19 décembre : 50 sacs Flora d’une valeur unitaire de 24,99 euros
- le 20 décembre : 25 lampes origami jade d’une valeur unitaire de 19,99 euros
- le 21 décembre : 100 set tapie + serviettes + gant d’une valeur unitaire de 24,99 euros
- le 22 décembre : 45 manchettes et foulard assorti d’une valeur de 14,99 euros

le 23 décembre : 75 grands sacs Art déco d'une valeur unitaire de 24,99 euros

le 24 décembre : 3 bons d'achat d'une valeur de 150 euros chacun

Article 5 – Attribution des lots

Aucune information ne sera donnée oralement. Les gagnants seront avertis par Blancheporte par email. Sans réponse de leur part dans un délai de 15 jours, les lots seront perdus ou remis en jeu ultérieurement.

Il est interdit à tout Participant de participer sous plusieurs pseudonymes ou avec plusieurs adresses électroniques. La violation de cette interdiction sera sanctionnée par la disqualification de plein droit et sans préavis du Participant. Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées.

Article 6- Communication du nom des gagnants

Les gagnants autorisent Blancheporte à faire figurer sur son site, ainsi que sur les réseaux sociaux, leur nom, ville et code postal, sans prétendre à aucune rémunération.

Article 7- Responsabilité

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Blancheporte décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique. Blancheporte ne pourrait être tenue pour responsable si, au cas où les circonstances les y obligeaient, ce jeu devait être modifié ou reporté.

Article 8- Données à caractère personnel

Les informations personnelles demandées sont obligatoires et nécessaires pour la prise en compte de la participation, la détermination du/des gagnants, l'attribution ou l'acheminement des lots par nos partenaires, destinataires de données.

En participant, vous acceptez de recevoir nos offres commerciales par courrier postal, sauf information contraire de votre part.

Vous avez le droit de modifier les accords donnés pour recevoir des offres de notre part et/ou de la part de nos partenaires, de rectifier ou de demander la rectification des données vous concernant et de vous opposer à leur traitement à des fins commerciales.

Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à dpo@blancheporte.fr ou en écrivant à Blancheporte – Service clientèle – 59971 Tourcoing cedex

Pour en savoir plus, rendez-vous sur blancheporte.fr, rubrique Données personnelles et Cookies

Article 9- Règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des modalités de participation.

Le règlement est déposé chez Maître Gobert. Il est également consultable sur le site blancheporte.fr pendant la durée du jeu.

Article 10 – Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français. Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à ce Jeu devra être formulée par écrit. Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord dans les 2 mois, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.